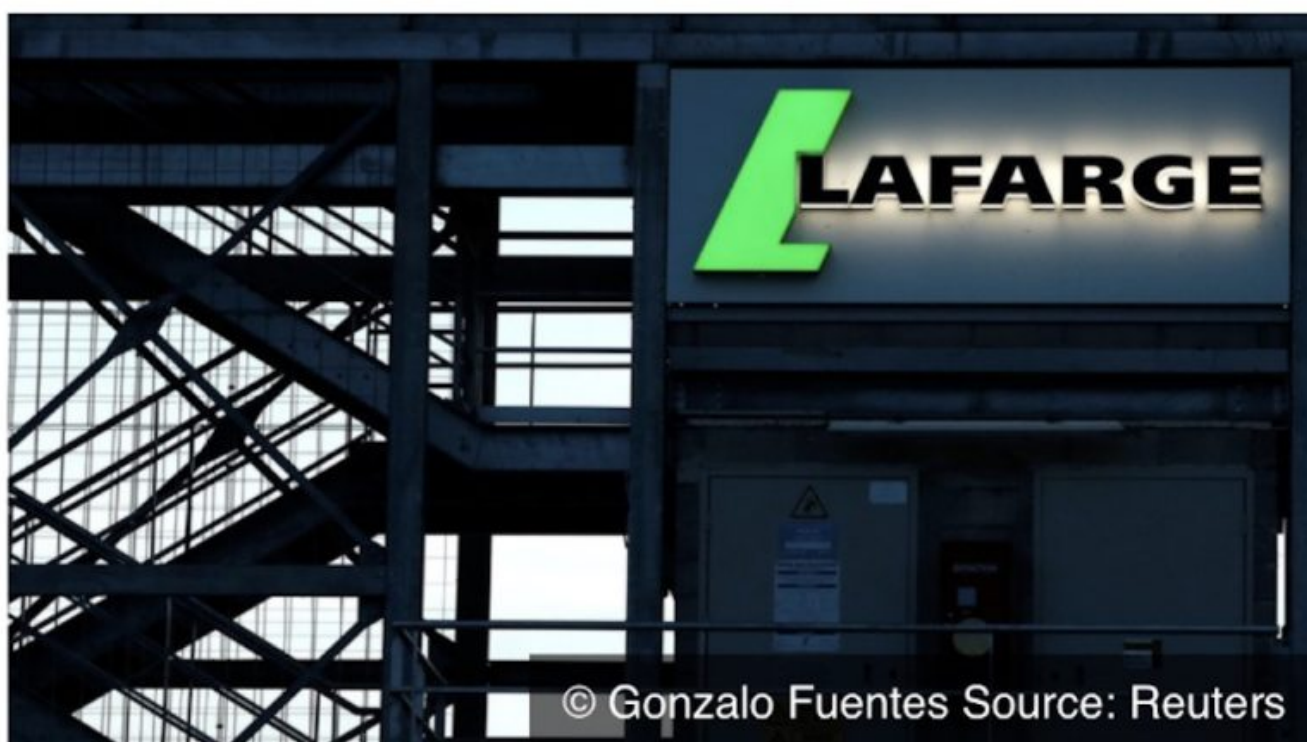


Lafarge à nouveau poursuivi en justice pour avoir juste fait son boulot de cimentier en Syrie !

écrit par Christine Tasin | 19 mai 2022



Cliché pris à Paris le 22 mai 2017 (image d'illustration).



Cliché pris à Paris le 22 mai 2017 (image d'illustration).

Elle est belle, la France ! Aujourd'hui elle intime l'ordre à l'un de nos fleurons, Renault, de baisser casaque et de quitter la Russie et les bénéfiques records que nous y faisons.

Hier c'est le cimentier Lafarge, premier producteur mondial de ciment (quelle fierté pour la France !) entreprise française née au XVIII^{ème} siècle et portant le nom de Lafarge depuis 150 ans qui est dans le collimateur des bonnes âmes (Mediapart notamment...) et donc de la justice. Le savoir-faire Lafarge avait amené nombre de pays, notamment au Moyen Orient à travailler avec ce produit de l'excellence française (qui a participé activement à la construction du canal de Suez) qui a résisté le plus longtemps possible pour continuer juste son boulot en Syrie... et a fini par abandonner. Il n'empêche, Lafarge est poursuivi devant les tribunaux depuis 2016, pour, soi-disant, financement du terrorisme. Lafarge est accusé d'avoir versé des bakchichs à Daesch pour continuer son travail et pouvoir circuler, transporter le ciment... Or, Lafarge a juste aidé en passant les services secrets français : *Différentes enquêtes ont montré que les [services secrets](#)*

français utilisaient les réseaux de Lafarge en Syrie pour des opérations de renseignement sur les organisations terroristes (wikipedia).

Durant l'enquête, plusieurs protagonistes ont indiqué avoir eu des contacts réguliers avec le ministère des Affaires étrangères et la direction générale de la Sécurité extérieure (DGSE). Christian Herrault déclare aux enquêteurs : « Tous les six mois on allait voir le Quai d'Orsay [...] le gouvernement nous incite fortement à rester, c'est quand même le plus gros investissement français en Syrie ». Du 17 septembre 2011 au 25 novembre 2014, douze rendez-vous ont eu lieu à Paris entre le directeur de la sûreté du groupe et un officier de la DGSE⁶⁴. Par conséquent les enquêteurs tentent également de déterminer le rôle qu'auraient pu jouer les autorités françaises⁶⁵.

“Services secrets français” ? Beurk, crachent les bobos compassionnels... tout en jetant la meute aux trousses de Lafarge !

et donc le Ministre de l'économie et des finances (**un certain Macron...**), en 2016, porte plainte contre Lafarge ! Ben oui faut bien criminaliser et faire disparaître l'excellence française au profit de l'Allemagne et des multinationales américaines !!!

Lisez la suite, tout y est : haine contre Bachar qui se battait juste... contre Daesh et qui aurait connu le sort de l'Irak et de la Libye (avec les conséquences que l'on connaît pour nos pays) si Poutine n'était pas venu à son secours et... obéissance absolue aux cabinets de conseil américains ! Lafarge est soupçonné d'avoir enfreint les sanctions édictées par l'Union européenne contre le régime de Bachar el-Assad et l'interdiction de toute relation avec les organisations terroristes présentes en Syrie⁶². La procédure

judiciaire se fonde sur un rapport d'[audit interne](#)⁶³, commandé au cabinet américain [Baker McKenzie](#) par les nouveaux responsables du groupe LafargeHolcim, à propos de la gestion des affaires syriennes par les anciens responsables de Lafarge. Source wikipedia.

Lire la suite des manipulations, mises en examen... de l'acharnement subi par Lafarge ici :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_\(entreprise\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lafarge_(entreprise))

Et la situation aujourd'hui est celle-ci. Lafarge va être à nouveau jugé, un scandale !

En novembre 2019, la cour d'appel annule les poursuites pour « complicité de crimes contre l'humanité » et maintient les mises en examen pour « financement du terrorisme » et « violation d'un embargo »^{77,78}, mais en septembre 2021, la Cour de cassation invalide l'annulation des poursuites pour « complicité de crimes contre l'humanité » et casse la décision de maintenir la mise en examen du groupe pour « mise en danger de la vie d'autrui »⁴⁸.

Le 24 mars 2022, la Cour d'Appel de Paris se réunit à nouveau pour étudier la validité d'une mise en examen du groupe pour "complicité de crimes contre l'humanité"⁷⁹.

.

Lafarge n'est pas aimé, pourquoi cela ? Certes, on l'accuse d'avoir collaboré pendant la seconde guerre mondiale avec Vichy et de s'y être enrichi. Mais peut-être que ses ouvriers ont pu rester en France et échapper au STO en Allemagne non ? Mais peut-être que, dans le désastre de l'après-guerre ça nous a fait du bien d'avoir une entreprise en état de marche et de reconstruire, avec son ciment notamment, non ?

Mais, surtout, Lafarge fait partie des gens qui investissent, qui bossent, qui gagnent de l'argent. Classe honnie par les gauchos, Mediapart en tête et la clique mondialiste qui trouve normal de voir un Macron et une Der Leyen jeter nos milliards par les fenêtres à Mac Kinsey et à Pfizer, sans parler de l'Ukraine mais pas que d'honnêtes travailleurs gagnent de l'argent.. et surtout que Lafarge travaille pour Trump. En 2017, le [Conseil de Paris](#) rompt l'accord avec Lafarge qui lui fournissait gratuitement depuis 2002 3 000 tonnes de sable qu'il déposait chaque été au bord de la [Seine](#) afin de créer des plages artificielles pour [Paris Plages](#). Cette décision intervient après que Lafarge s'est proposé pour collaborer à la construction du mur entre les États-Unis et le Mexique voulu par [Donald Trump](#)³⁴.

Voir ci-dessous l'article de RT France sur le sujet :

La Cour de Cassation a invalidé l'annulation des poursuites contre le cimentier Lafarge pour «complicité de crimes contre l'humanité» en Syrie décidée par la Cour d'appel de Paris en septembre 2019. C'est un nouveau rebondissement qui s'est produit le 7 septembre concernant l'enquête sur les activités du cimentier Lafarge en Syrie jusqu'en 2015. En effet, la Cour de Cassation a invalidé la décision rendue par la Cour d'appel de Paris en septembre 2019 qui avait annulé sa mise en examen pour «complicité de crimes contre l'humanité». De plus, la Cour de Cassation a également cassé la décision de la Cour d'appel en maintenant la mise en examen du cimentier pour «mise en danger de la vie d'autrui». Selon sa décision, la chambre de l'instruction devra donc à nouveau se pencher sur ces deux questions. Par ailleurs, le groupe est toujours poursuivi pour «financement du terrorisme» et «violation d'un embargo». Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte en 2017 et faisant suite à des plaintes de plusieurs associations ainsi que du ministère français de l'Economie, huit cadres de Lafarge avaient été mis en examen pour «financement d'une entreprise terroriste» et/ou «mise en danger

L'Etat français au courant ? Lafarge est soupçonné d'avoir versé, entre 2011 et 2015, plus de 12 millions d'euros à des groupes armés en Syrie, dont Daech, afin de pouvoir continuer d'exploiter sa cimenterie de Jalabiya malgré la guerre.

décembre 2017, l'association Sherpa, qui avait déposé plainte contre le groupe, avait accusé Lafarge de chercher à saboter des preuves exploitables dans le cadre de l'enquête. «Des ordinateurs [avaie]nt été passés à l'eau de javel pour empêcher la justice de travailler», avait-elle alors fait valoir. Enfin, en 2018, après avoir eu accès à plusieurs procès-verbaux de l'audition du directeur de la sûreté du cimentier Lafarge, Libération avait révélé qu'entre 2012 et 2014, le Quai d'Orsay et l'Elysée avaient participé à des discussions stratégiques concernant l'envoi de soldats dans l'usine Lafarge en Syrie, alors occupée par des combattants de Daech. Selon une enquête du quotidien publiée en juillet 2021, une note de la DGSE à l'été 2014 confirmerait que Daech venait d'autoriser le cimentier «à reprendre les activités commerciales» dans le nord du pays, à la suite d'un accord sur «un prix fixe et une variable à la tonne transportée».

En savoir plus sur RT France :
<https://fra.mobileapiru.com/international/90382-annulation-poursuites-contre-lafarge-pour-complicite-crimes-contre-humanite-invalidee>